

Note concernant la participation des étudiants

Après les années 60, en réaction à la société autoritaire et unitaire de l'époque précédente, l'idéal de participation a marqué les projets de réforme des différentes institutions publiques et parapubliques au Québec. Or, pendant cette même période non seulement la participation des étudiants aux structures de décision des collèges (départements, commission pédagogique, conseil d'administration) a vu peu de réalisations significatives, mais encore la participation accrue n'a pas été un thème de revendication.

Ce fait est d'autant plus étonnant que l'implantation des cégeps a vu par ailleurs sinon naître, du moins se développer une pédagogie non autoritaire, faisant appel à l'activité et à la nécessaire participation des étudiants à l'enseignement. Or, il a été maintes fois affirmé qu'il y a une réciprocité entre une éducation centrée sur l'autonomie personnelle et une éducation du sens démocratique. L'insertion active dans une vie collective fondée sur la libre collaboration serait liée au développement de l'autonomie personnelle. Mais alors comment se fait-il qu'un enseignement qui favorise l'autonomie n'entraîne pas presque automatiquement chez les étudiants la recherche accrue du partage des pouvoirs?

Bien des essais d'explication de ce phénomène ont été avancés et ne voulant pas ici faire œuvre de sociologue nous ne les énumérerons pas. Cependant, il nous semble que le type même d'organisation propre au cégep présente certains traits rendant plus difficile la participation effective des étudiants aux décisions qui les concernent. Ce sont essentiellement :

- la complexité d'un système bureaucratique. Le premier apprentissage que l'étudiant fait d'une organisation sur laquelle il peut agir est celui d'une organisation bureaucratique où toute question renvoie à des règles et procédures, à des partenaires agissant à des niveaux d'intervention nombreux et divers. Cette complexité entraîne soit des attitudes de retrait, soit la contestation globale et sommaire;
- le peu de sentiment d'appartenance développé par le cégep. Placé entre le secondaire d'un côté et l'université et le marché du travail de l'autre, c'est un lieu où l'étudiant passe peu de temps. De plus, certaines formes prises par la polyvalence ne favorisent guère les regroupements et la prise en charge collective des groupes par eux-mêmes;
- le peu de place qu'y occupe une pédagogie des valeurs. La participation n'est pas une fin en soi, elle est l'apprentissage et l'exercice du processus démocratique. Mais on peut par ailleurs difficilement réaliser une éducation à la démocratie sans appel aux valeurs. Comme toute éducation morale, cette éducation se manifeste avant tout par un certain type de comportement vis-à-vis d'autrui : respecter les étudiants, chacun

personnellement, mais aussi collectivement, provoquer et favoriser les initiatives, les aides à trouver eux-mêmes la vérité plutôt que de la leur imposer toute faite, leur donner le sens du relatif et l'esprit critique, affronter les problèmes et savoir prendre parti sans être partisan, ce sont là des attitudes qui ont valeur éducative et que tout enseignant doit manifester, quelle que soit sa spécialité. Or, on ne peut pas dire que ces attitudes, même si elles sont pratiquées par les uns ou les autres, soient collectivement voulues par les enseignants.

C'est pourquoi il nous paraît urgent :

1. de réaffirmer l'importance de l'apprentissage du processus démocratique. Il s'agit là d'une valeur que le cégep doit vouloir transmettre pour parfaire la fonction de socialisation de l'école;

2. de favoriser l'exercice du partage du pouvoir et donc la participation dans ce qui constitue l'essence même du collège, à savoir les activités scolaires et non seulement à l'intérieur des activités péri et parascolaires;

3. de favoriser le regroupement des étudiants par programme et de faire en sorte que le programme devienne le pôle intégrateur des ressources matérielles et humaines qui concourent à la réalisation de la formation des étudiants inscrits à ce programme;

4. d'aborder les problèmes posés par les associations étudiantes non pas du seul point de vue des relations contractuelles avec les collèges, mais aussi, et surtout, en fonction de ce que sont et doivent être les lieux de regroupement naturels des étudiants à savoir les programmes de formation.

Paul Inchauspé